



MAIRIE DE PECY

Département Seine et Marne 77

2A rue du Prieuré : 77970 Pécy
Tel : 01 64 01 52 10
commune-de-pecy35@orange.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 FEVRIER 2020 COMPTE RENDU SUCCINCT

Présents : Messieurs GAINAND, SCALIA, RODRIGUES, JOLY, CHAUVIN, VERCRUYSSSE
Mesdames REGUEME, V TOUSCH, TROISVALLETS,

Absent excusé E BOYER (pouvoir à R SCALIA) A MARQUES (pouvoir à B GAINAND)

Absents D ANSTETT, E NONAT,

Secrétaire : P JOLY

Après échange et délibération, les membres présents et représentés du conseil municipal, à l'unanimité

DECIDENT

→ Suite à la loi 2019-1461 du 27/12/2019, des taux et montant des indemnités des maire et adjoints (application au 01/03/2020)

APPROUVENT

→ concernant le projet de cantine scolaire, le DCE (dossier de consultation des entreprises), le choix des critères des offres et leur valeur amenant au choix des entreprises

→ Concernant la CC du Val Briard, le montant définitif des attributions de compensation 2019

AUTORISENT LE MAIRE

→ concernant le projet de cantine scolaire, à signer les documents inhérents au lancement de la procédure adaptée

→ concernant le service public d'assainissement, à signer les documents inhérents au lancement de l'appel à concurrence pour une mission d'assistance à ouvrage nécessaire pour contracter avec un établissement spécialisé en matière de gestion d'un service public d'assainissement

→ à adhérer au groupement de commande pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services associés pour lequel le SDESM est coordonnateur

→ à engager des dépenses d'investissement avant vote du budget primitif 2020 à hauteur de 2 120 € (valeur inférieure au quart des dépenses d'investissement 2019- en respect à l'article L 1612-1 du CGCT)



PECY, le 28 février 2020

Le Maire, Bruno GAINAND